

R E U N I O N D U 4 M A R S 2 0 0 9
à 20h30

Convocation du 24 février 2009

Affiché le 6 mars 2009

L'an deux mil neuf, le quatre mars, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

Etaient présents : M. RENAUD P, Maire, M. CZYZ A, M. TOPIN B, M. LIENARD P, M. DEMAISON D, M.URLI X, Adjoints, Mme GOUSSEAU C, M. GIRAUD L, M. BIBAUT P, Mme PERROT A, Mme JACQUEY C, Mme AYMOZ N, M. LEFEVRE H, M. LHERMITE J-P, M. CAVICCHI A, M. FRONIA J, M.CHADUFAUX G,

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme HENRIOT D à M. LIENARD P
Mme LALLOYER C à M CHADUFAUX G
Mme LAURETTE C à M. DEMAISON D
M. LEBRETON JP à Mme JACQUEY C
M. GRANGER O à M. CZYZ A
M. MAUPIN G à M TOPIN B

Secrétaire : Mme AYMOZ N

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté sans observation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence Monsieur Alain CZYZ premier Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2008, dressé par M. RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif Principal :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	410196.62			22664.43	410196.62	22664.43
Résultats affectés		509056.62				509056.62
Opérations de L'exercice	1045394.34	1071291.57	1952376.78	2174689.66	2997771.12	3245981.23
TOTAUX	1455590.96	1580348.19	1952376.78	2197354.09	3407967.74	3777702.28
Résultats de clôture		124757.23		244977.31		369734.54
Restes à réaliser	807000.00	444100.00			807000.00	444100.00
TOTAUX CUMULES	807000.00	568857.23			807000.00	813834.54
RESULTATS DEFINITIFS	238142.77			244977.31		6834.54

2. Constate pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain CZYZ premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, pour le service de l'assainissement dressé par M. RENAUD Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte annexe pour le service de l'assainissement :

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	44283.70			122332.95	44283.70	122332.95
Opérations de L'exercice	4259.41	60369.61	16085.91	96406.74	20345.32	156776.35
TOTAUX	48543.11	60369.61	16085.91	218739.69	64629.02	279109.30
Résultats de clôture		11826.50		202653.78		214480.28

2. Constate, pour la comptabilité annexe de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain CZYZ premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, pour le budget annexe du lotissement, dressé par M. RENAUD Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte annexe du lotissement :

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	44407.73			1179821.09	44407.73	1179821.09
Opérations de L'exercice	245301.61	430407.19	392115.11	802251.61	637416.72	1232658.80
TOTAUX	289709.34	430407.19	392115.11	1982072.70	681824.45	2412479.89
Résultats de clôture		140697.85		1589957.59		1730655.44

2. Constate, pour la comptabilité annexe du lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008: BUDGET ANNEXE EAU DU LOTISSEMENT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain CZYZ premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, pour le service de l'eau du lotissement, dressé par M. RENAUD Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte annexe eau du lotissement :

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	32067.79			22932.83	32067.79	22932.83
Opérations de L'exercice	1755.75	32067.79	0	0	1755.75	32067.79
TOTAUX	33823.54	32067.79	0	22932.83	33823.54	55000.62
Résultats de clôture	1755.75			22932.83		21177.08

2. Constate, pour la comptabilité annexe eau du lotissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire reprend la Présidence de la Séance

COMPTE DE GESTION 2008 DE LA COMMUNE :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2008 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2008 DU LOTISSEMENT :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2008 EAU DU LOTISSEMENT :

Le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2008.

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	244977.31€
- un excédent d'investissement de :	124757.23€
- un déficit des restes à réaliser d investissement de :	362900.00€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation à la section d'investissement (R 1068) :	238142.77€
- Report en fonctionnement (R 002) :	6834.54€

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du service de l'assainissement, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	202653.78€
- un excédent d'investissement de :	11826.50€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Report en exploitation (R 002) :	202653.78€
------------------------------------	------------

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de : 1589957.59€
- un excédent de la section d'investissement de : 140697.85€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Report en fonctionnement (R 002) : 1589957.59€

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre RENAUD, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du budget annexe de l'eau du lotissement, constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 22932.83€
- un déficit d'investissement de : 1755.75€

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation à la section d'investissement (R 1068) : 1755.75€
- Report en exploitation (R 002) : 21177.08€

Le point de l'ordre du jour concernant le marché de la salle polyvalente est reporté à une prochaine réunion. La commission d'appel d'offres n'a pu attribuer que 9 lots et le marché devra être relancé pour les 7 autres lots. Le démarrage du chantier sera retardé d'environ 2 mois.

INFORMATIONS

Monsieur LIENARD informe l'assemblée qu'une ½ journée de nettoyage de la Nature sera organisée le 25 avril 2009, le matin.

Monsieur RENAUD et Monsieur BIBAUT informent l'assemblée de la dernière réunion de chantier sur la requalification de la ZA Moru. Un nettoyage des plantations aura lieu, des problèmes d'affaissement de chaussée vont être réglés, les noues vont être retravaillées et désensablées. La défaillance de la signalisation routière a été signalée ainsi que le mauvais fonctionnement d'un lampadaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 12 logements du Centre bourg ont été mis ce jour à disposition des locataires.
Le dossier des commerces est en attente.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CCPOH travaille à la mise en place du périscolaire du matin pour les enfants de maternelle.

La séance est levée à vingt deux heures quinze.